

Saint-Jean. Pianelli de la Valette mit à la disposition de Menestrier, non seulement le Cartulaire d'Etienne de Villeneuve, mais encore un manuscrit très-singulier que le savant Jésuite recherchait depuis plusieurs années et qui porte ce titre : *Tractatus de Bellis et induciis quæ fuerunt inter Canonicos S. Joannis Lugduni, et Canonicos S. Justi ex una parte et Cives Lugdunenses ex altera, desumptus ex Monasterii Atheniorum Bibliotheca per Claudium de Bellicure Lugdunensem.* Ces documents divers forment deux publications distinctes à la suite de l'Histoire de Lyon, l'une en LXIV pages, l'autre de 136 pages. Menestrier a donné les textes en latin ; mais il a traduit les principaux en français et il en a composé, en grande partie, le cinquième livre de son ouvrage. Malheureusement, ces documents sont reproduits à peu près sans ordre ; c'est un fouillis dans lequel il est difficile de se reconnaître ; on regrette, en outre, que la transcription des originaux n'ait pas été faite avec plus de fidélité. Le Recueil du P. Menestrier n'en est pas moins très-digne d'éloge ; il a fourni aux Tables de Bréquigny presque toutes les indications qu'elles donnent.

A diverses époques, l'Administration consulaire, soigneuse du maintien des droits dont la garde lui était confiée, a fait publier le Recueil des Chartes, lettres-patentes, édits, déclarations et arrêts donnés par les rois de France, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, et par lesquels les habitants de Lyon étaient conservés, eux et leur postérité, dans la jouissance de leurs antiques privilèges et libertés : les principales éditions de ces collections sont celles de 1649 et de 1771. Un même travail a été fait pour les privilèges des foires : j'ai extrait un grand nombre d'actes de ces deux répertoires dont toutes les pages sont officielles.

Mais mes principales ressources ont été les manuscrits de la Bibliothèque de la ville et surtout des Archives de la Préfecture et de l'Hôtel-de-Ville.